

**AVIS D'IMPÔT 2019**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2018

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherchePour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis.M CANDON LOUIS
OU MME CANDON JULIE
LE CHATEAU
14450 GRANDCAMP MAISY

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier**Numéro fiscal :**

Déclarant 1 (C) : 08 54 590 345 077

Déclarant 2 (C) : 11 43 097 600 309

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration**Revenu fiscal de référence :** 23 043

Référence de l'avis : 19 14 0035574 61

Numéro FIP : 140 26 02 0188747789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 18/07/2019

Date de mise en recouvrement : 31/07/2019

Votre situation

MONTANT À PAYERAu plus tard le **16/09/2019** **24,00 €****Détail du montant à payer**Montant de votre impôt sur le revenu
et de vos prélèvements sociaux** **24,00 €****Le détail du montant de votre impôt sur le revenu et de vos prélèvements
sociaux est précisé page 2 et suivantes de cet avis.**Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du
prélèvement à la source, votre imposition sur les
revenus non exceptionnels de 2018 est annulée par
le crédit d'impôt modernisation recouvrement.****Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de
cet avis.**

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Payez en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier,
puis laissez-vous guider.

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 1380 7109 3541 5282 0201 775 BPGO GRANDCAMP MAISY CM

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé sous la référence unique de mandat :

FR46ZZZ0050020H54E9J345519PAS2A

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Salaires.....		677		
Droits d'auteur et agents généraux d'assurance donnant lieu à acompte.....		43		
Total des salaires et assimilés ²		720		
Déduction minimale.....		- 437		
Salaires, pensions, rentes nets.....		283		283
BIC professionnels déclarés.....	21149			
BIC pro. hors quotient imposables ⁵	21149			
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				21149
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			420	252
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				1282
Revenus fonciers nets ⁹				
Revenu brut global.....				22966
CSG déductible.....				- 91
Revenu imposable.....				22875
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 0
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				0
Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt.			0	

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Prélèvement forfaitaire déjà versé
sur revenus de capitaux mobiliers.....

**Montant
déclaré**

50

**Montant
retenu**

50

- 50

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles.....

- 50

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴.....
Revenus fonciers nets ⁴⁵.....
BASE IMPOSABLE.....
Taux de l'imposition
Montant de l'imposition.....
Crédit d'impôt modern. recouvrement.....
Total net de l'imposition.....

CSG

420
1282
1702
9,20%
157
- 118
39

CRDS

420
1282
1702
0,50%
9
- 6
3

PREL SOL

420
1282
1702
7,50%
128
- 96
32

Total des prélèvements sociaux nets.....

74

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte
pour l'imposition des revenus perçus en 2019.....

116

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOURER.....

24

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous
êtes redevable des autres cotisations d'impôt
ou des prélèvements sociaux.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

23043

Suite en page suivante >>>

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0809 401 401*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BAYEUX - S.A.I.D. 1ER SECTEUR
AV DE LA VALLEE DES PRES CS 46417 - 14404 BAYEUX
Tél : 02 31 51 44 45

* (Service gratuit + coût de l'appel)

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2019, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2020 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2017.....	15344	15344
Plafond non utilisé pour les revenus de 2016.....	3804	3804
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	+ 3862	+ 3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 3923
Plafond calculé sur les revenus de 2018.....	+ 3973	+ 3973
Plafond pour les cotisations versées en 2019.....	= 15562	= 15562

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M CANDON LOUIS
OU MME CANDON JULIE

Adresse d'imposition au 01/01/2019
LE CHATEAU
14450 GRANDCAMP MAISY

Déclarant 1 - Nom de naissance : CANDON
Déclarant 2 - Nom de naissance : MARION